

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2021-41

Date de la convocation : 02/06/21

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 21

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET CULTURE ARDENNES (APSCA)

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'attribution des subventions ;

Vu la proposition remise par la commission Sport - culture lors de sa séance du 17/05/2021 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer à l'unanimité, à l'APSCA une subvention dans les conditions suivantes :

Nature du projet : Acquisition de matériel et animations à Bairon (paddles, laser game, tir à l'arc)

Coût du projet : 62 736,00 €

Montant de la subvention forfaitaire : 1 500 euros

80 % de la subvention versée à la notification de la présente décision et le solde sur présentation d'un bilan financier et qualitatif, accompagné d'un RIB, avant le 30/11/2021.

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

